

<b>Zeitschrift:</b>	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
<b>Herausgeber:</b>	Comité central de la Croix-Rouge
<b>Band:</b>	30 (1922)
<b>Heft:</b>	6
<b>Rubrik:</b>	Assemblée annuelle des délégués de la Croix-Rouge suisse le samedi et dimanche 17 et 18 juin 1922, à Bâle

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

et qui ajoute: « En date du 7 février 1922 nous avons avisé les offices cantonaux de l'impôt fédéral de guerre que la fortune des sociétés de samaritains ne doit pas être imposée, selon les dispositions de l'art. 17, § 3..... Si, malgré notre intervention, certaines sociétés de samaritains recevaient un mandat d'impôt, nous vous prions de nous le faire savoir. »

Les sections de l'Alliance suisse des samaritains voudront bien prendre note de ce qui précède et se conformer éventuellement aux indications de l'Office fédéral de l'impôt de guerre.

*Olten, le 3 mai 1922.*

Le secrétaire général de l'Alliance suisse des samaritains,  
A. RAUBER.



## Assemblée annuelle des délégués de la Croix-Rouge suisse les samedi et dimanche 17 et 18 juin 1922, à Bâle

### Programme :

*Samedi 17 juin.* Dès 9 heures du matin: Réception des participants; remise de la carte de fête et des billets de logement au bureau du comité de réception, gare C. F. F., perron I. Le soir à 7 heures: Souper dans les hôtels respectifs (les participants logés chez les particuliers souperont au *Restaurant de la Poste*, Centralbahnstrasse). A 8 h. 30 du soir: Réunion familiale au *Gundoldinger Casino*, Tellplatz (tramways n°s 4 et 5).

*Dimanche 18 juin.* Dès 8 h. 30: Remise des cartes de vote au *Bernoullianum*.  
A 9 heures: Assemblée générale au *Bernoullianum*.

### Ordre du jour :

1. Procès-verbal.
2. Liste de présence.
3. Rapport annuel et comptes de 1921.
4. Budget 1923.
5. Nominations statutaires; un membre de la Direction à remplacer.
6. Inscription au Registre du commerce.
7. Vérificateurs de comptes pour 1922.
8. Lieu de la prochaine assemblée générale.
9. Rapports: a) Dr Ischer sur l'expédition de secours en faveur de la Russie;  
b) Dr Guyot sur l'infirmière-visiteuse.
10. Propositions éventuelles des sections.
11. Divers.

A midi et demie précise: *Banquet* à la *Safranzunft*, Gerbergasse. Après le repas: Visite du jardin zoologique.

Nous prions tous les membres de la Croix-Rouge, les amis de l'œuvre, les représentants des associations auxiliaires, d'assister à cette réunion, à laquelle nous comptons voir un grand nombre de participants.

**Pour la Direction de la Croix-Rouge suisse,**

*Le président : Colonel BOHNY.*

*Le secrétaire : Dr C. ISCHER.*